

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU
11 AVRIL 2017

L'an deux mil dix-sept, le onze avril à dix-huit heures trente, se sont réunis en séance ordinaire les membres du Conseil Municipal selon la liste de présence annexée, dûment convoqués par Monsieur Albert MASSLO, Maire et sous sa présidence dans la salle de réunion de la mairie.

Le Maire ouvre la séance en remerciant les conseillers pour leur présence.

Première partie

POINT 1 : FUSION D'EPCI ET TRANSFERTS DES POUVOIRS DE POLICE SPECIALE DES MAIRES DES COMMUNES MEMBRES - POUR INFORMATION

Suite à un courrier général de la Préfecture adressé à tous les Maires, le Conseil Municipal est informé que, dans le cadre des lois successives, il est prévu le transfert automatique des pouvoirs de police spéciale attachés à certaines compétences des Maires, au Président de l'EPCI dont ils sont membres.

- Transfert des compétences obligatoires au nouvel EPCI, suite à la fusion

Le pouvoir de police spéciale correspondant à la compétence obligatoire est automatiquement transféré au président du nouvel EPCI à fiscalité propre.

- Transfert des compétences optionnelles au nouvel EPCI, suite à la fusion

Les compétences transférées à titre optionnel aux anciens EPCI existant avant la fusion sont transférées au nouvel EPCI à fiscalité propre qui les exerce sur l'ensemble de son périmètre.

Compétences des EPCI à fiscalité propre :

- Assainissement
- Déchets ménagers
- Aires d'accueil pour les gens du voyage
- Habitat

Compétence des communes :

- Voirie

POINT 2 : MISE EN PLACE DU RIFSEEP (Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)

Le Maire informe le Conseil Municipal que le régime indemnitare existant pour les agents territoriaux selon la loi du 26 janvier 1984 (indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires, indemnité d'administration et de technicité, indemnité d'exercice des missions, ...) doit être remplacé progressivement par le nouveau régime indemnitare appelé RIFSEEP (Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel).

Il précise qu'il s'agit d'une substitution et non d'indemnités nouvelles et, qu'avant sa mise en place, le Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle doit être consulté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sur proposition du Maire, décide à l'unanimité d'instaurer le RIFSEEP pour les agents de la commune en lieu et place de l'actuel régime indemnitare et charge le Maire de prendre les arrêtés individuels concernant chaque bénéficiaire.

POINT 3 : BUREAU DE VOTE POUR LES ELECTIONS PRESIDENTIELLES

Les bureaux de vote pour les élections présidentielles des 23 avril et 07 mai 2017, sont constitués.

POINT 4 : DIVERS ET COMMUNICATIONS

▪ LOCATION D'UN BUREAU DE SOINS INFIRMIERS DANS LA MAISON DES ASSOCIATIONS

Le Maire rappelle que, depuis le 1^{er} mai 2014, un bureau est loué à une infirmière libérale dans la Maison des Associations pour un loyer de 50 € et qu'elle sera rejointe, au 1^{er} mai 2017, par une deuxième infirmière. Il propose que le montant du loyer reste fixé à 50 €, à répartir entre les deux infirmières, à raison de 25 € chacune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- décide de maintenir le montant du loyer à 50 € pour le bureau loué dans la Maison des Associations par les deux infirmières, à répartir à raison de 25 € chacune, à compter du 1^{er} mai 2017
- autorise le Maire, ou un adjoint délégué, à signer les deux baux.

▪ SUBVENTION A L'ASSOCIATION FRANCAISE DES SCLEROSES EN PLAQUES

Le Maire présente au Conseil Municipal une demande de subvention de fonctionnement pour 2017 émanant de l'AFSEP (Association Française des Sclérosés En Plaques) à BLAGNAC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

- **à l'unanimité** de donner une subvention à l'AFSEP
- **à la majorité** (2 abstentions – MM KRACKENBERGER Norbert et MULLER Francis) d'attribuer une subvention d'un montant de 100 € à l'AFSEP.

- Célébration de la Victoire 1945, le lundi 08 mai 2017 à 17 h.
-

Deuxième partie en présence de Madame REGGOUA, Trésorier Municipal

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après délibération, décide **à l'unanimité** de maintenir les taux d'imposition de 2016 pour la taxe d'habitation et les taxes foncières pour l'année 2017

- taxe d'habitation : **9,82 %**
- taxe foncière (bâti) : **7,00 %**
- taxe foncière (non bâti) : **54,32 %**

BUDGET C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale)

- Approbation du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2016

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Henri HAXAIRE et hors la présence du Maire et de la Trésorière Municipale, approuve à l'unanimité le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2016 du budget CCAS.

- Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2016,
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT EXERCICE PRECEDENT	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESTES A REALISER	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST						
FONCT	287.39 €		185.00 €			472.39 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016	472.39 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	472.39 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016	
Déficit à reporter (ligne 002)	

- Vote du budget primitif de 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2017 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

➔ à la section de fonctionnement à **622,39 €**

➔ pas de section d'investissement

BUDGET ASSAINISSEMENT

- Approbation du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2016

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Henri HAXAIRE et hors la présence du Maire et de la Trésorière Municipale, approuve à l'unanimité le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2016 du budget assainissement.

- Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2016,
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT EXERCICE PRECEDENT	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE COURANT	RESTES A REALISER EXERCICE PRECEDENT	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-53 589.14 €		32 414.50 €	0.00 € 0.00 €	0.00 €	- 21 174.64 €
FONCT	6 472.71 €	6 472.71 €	13 782.99 €			13 782.99 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016	13 782.99 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	13 782.99 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	- €
Total affecté au c/ 1068 :	13 782.99 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016 Déficit à reporter (ligne 002)	

- Vote du budget primitif de 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2017 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

➔ à la section de fonctionnement à **61 340,68 €**

➔ à la section d'investissement à **55 123,67 €**

Ce budget est voté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement sans opérations.

BUDGET GENERAL

- Approbation du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2016

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Henri HAXAIRE et hors la présence du Maire et de la Trésorière Municipale, approuve à l'unanimité le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2016 du budget général.

- Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2016,
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT EXERCICE PRECEDENT	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESTES A REALISER	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-542 796.85 €		385 196.78 €	55 000.00 € 45 000.00 €	- 10 000.00 €	- 167 600.07 €
FONCT	627 453.13 €	392 796.85 €	239 647.01 €			474 303.29 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016	474 303.29 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	167 600.07 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	306 703.22 €
Total affecté au c/ 1068 :	167 600.07 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016	
Déficit à reporter (ligne 002)	

- Vote du budget primitif de 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2016 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

➔ à la section de fonctionnement à **1 197 558,22 €**

➔ à la section d'investissement à **865 343,67 €**

Ce budget est voté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement sans opérations.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Maire lève la séance à 19 h 40.

Le Maire,
Albert MASSLO